

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 18 Avril 2019

Date de la convocation : 13 Avril 2019

Date d'affichage du P.V. : 25 Avril 2019

<i>Nombre de membres afférents au Conseil municipal</i>	<i>: 15</i>
<i>Nombre de membres en exercice</i>	<i>: 11</i>
<i>Nombre de votants</i>	<i>: 10 (dont 3 pouvoirs)</i>

Membres en exercice : Mme GARNIER Martine ; Mme DAIRE Lysiane ; M. FRABOULET David ; M. BOUCHER Éric ; M. JACOB Daniel ; Mme PÉRONNE Michèle ; M. BERTRAND Hervé ; Mme MATHON Christine ; M. BAUDELOT Antoine ; M. GALAND Philippe ; M. DARNOUX Philippe.

Absents excusés : M. BAUDELOT Antoine (donne pouvoir à Mme GARNIER Martine) ; Mme MATHON Christine (donne pouvoir à Mme DAIRE Lysiane) ; M. DARNOUX Philippe (donne pouvoir à M. BOUCHER Éric).

Absent non excusé : M. JACOB Daniel.

Secrétaire de séance : M. FRABOULET David.

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi dix-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ➔ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION
 - ➔ EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMMUNE
 - ➔ EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : ASSAINISSEMENT
 - ➔ AFFECTATION DU RÉSULTAT : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT
 - ➔ FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019
 - ➔ VOTE DES DURÉES D'AMORTISSEMENT
 - ➔ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : COMMUNE
 - ➔ EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : ASSAINISSEMENT
 - ➔ VOTE POUR OU CONTRE LA PRISE DE COMPÉTENCE « EAU » ET « ASSAINISSEMENT » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 21 Février 2019 est approuvé à l'unanimité.

I- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

COMMUNE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ASSAINISSEMENT :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II- EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMMUNE

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Madame Michèle PÉRONNE, le Maire, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations des budgets de l'exercice concerné, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat 31/12/2017	+ 276 266.60	+ 76 446.78
Affectation 2018		
Dépenses 2018	- 282 727.65	- 124 529.90
Recettes 2018	+ 497 296.86	+ 12 518.26
Résultat 2018	= 214 569.21	= - 112 011.64
Résultats cumulés au 31/12/2018	+ 490 835.81	- 35 564.86

Soit un excédent de 455 270.95 €

Madame le maire quitte la séance afin de laisser les membres du Conseil Municipal délibérer en toute quiétude.

Monsieur Éric BOUCHER, deuxième adjoint, prend la parole afin de faire procéder au vote du compte administratif 2018.

Le résultat du vote à mains levées est le suivant :

- approbation du compte administratif 2018, à l'unanimité des membres présents pour le budget principal de la commune.

Madame le Maire remercie les membres du conseil pour leur confiance.

III- EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Madame Michèle PÉRONNE, le Maire, après s'être fait présenter l'ensemble des opérations des budgets de l'exercice concerné, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Résultat 31/12/2017	+ 16 342.04	- 19 662.71
Affectation 2018	- 1 642.04	
Dépenses 2018	- 53 305.30	- 44 896.57
Recettes 2018	+ 83 726.90	+ 36 570.27
Résultat 2018	= 30 421.60	= - 8 326.30
Résultats cumulés au 31/12/2018	+ 30 421.60	- 27 989.01

Soit un excédent de 2 432.59 €

Madame le Maire quitte la séance afin de laisser les membres du Conseil municipal délibérer en toute quiétude.

Monsieur Éric BOUCHER, deuxième adjoint, prend la parole afin de faire procéder au vote du compte administratif 2018.

Le résultat du vote à mains levées est le suivant :

- approbation du compte administratif 2018, à l'unanimité pour le budget annexe assainissement

Madame le Maire remercie les membres du conseil pour leur confiance.

IV~ AFFECTATION DU RÉSULTAT : COMMUNE ET ASSAINISSEMENT

COMMUNE :

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la S.F	Résultat de l'exercice 2018	Reste à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST.	76 446.78		~ 112 011.64 €	294 071.00 € 9 200.00 €	-284 871.00 €	~ 284 871.00 €
EXPLOIT.	276 266.60	0.00	214 569.21 €	~ € ~ €	~ €	490 835.81 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

<u>EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31-12-2018</u>	490 835.81 €
Affectation obligatoire :	
→ à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit) et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte R 1068)	284 871.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	205 964.81 €
→ affectation à l'excédent reporté d'exploitation (R 002)	

ASSAINISSEMENT :

Le Conseil municipal,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la S.F	Résultat de l'exercice 2018	Reste à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST.	~ 19 662.71 €		- 8 326.30 €			~ 27 989.01 €
EXPLOIT.	16 342.04 €	16 342.04 €	30 421.60 €	~ € ~ €	~ €	30 421.60 €

- considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULÉ AU 31-12-2018

30 421.60 €

Affectation obligatoire :

→ à la couverture du besoin d'autofinancement (si F est en déficit)
et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte R 1068)

27 989.01 €

Solde disponible affecté comme suit :

→ affectation à l'excédent reporté d'exploitation (R 002)

2 432.59 €

V- FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide, à l'unanimité de maintenir les taux de l'année 2018 pour l'année 2019 à savoir :

	Taux pour 2018
Taux de <u>taxe d'habitation</u>	11.30 %
Taux de <u>taxe sur le foncier bâti</u>	10.92 %
Taux de <u>taxe sur le foncier non-bâti</u>	18.90 %
Taux de <u>cotisation foncière des entreprises (le cas échéant)</u>	9.21 %

Le produit fiscal 2019 attendu est de 169 265 €

VI- VOTE DES DURÉES D'AMORTISSEMENT

COMMUNE :

Madame le Maire informe les membres du conseil que la commune se doit d'amortir les frais inscrits au 204 : Subventions d'équipement versées, qui correspondent aux travaux de voirie effectués avec la Communauté de Communes.

Madame le Maire propose donc d'amortir ces frais sur une durée de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées ci-dessus
- de charger Madame le Maire de passer les écritures adéquates

ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire rappelle que l'année dernière nous avons dû :

- Remplacer l'avaloir de la Place du 8 Mai : Coût 1 979.46 €
- Remplacer le moteur de la vis du compacteur : Coût 1 000.43 €

Madame le Maire propose pour ces 2 achats les durées d'amortissement suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Avaloir	60 ans
Moteur vis du compacteur	5 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées ci-dessus
- de charger Madame le Maire de passer les écritures adéquates.

VII- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : COMMUNE
SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES : 626 565.81 €

011	Charges à caractère général	179 341.35 €
012	Charges de personnel	42 980.00 €
014	Atténuations de produits	24 731.00 €
65	Autres charges de gestion courante	77 384.60 €
66	Charges financières	3 950.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	297 044.86 €
042	Opérations d'ordre entre sections	134.00 €

RECETTES : 626 565.81 €

013	Atténuation de charges	650.00 €
70	Produits des services	1 700.00 €
73	Impôts et taxes	217 209.00 €
74	Dotations et participations	193 442.00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 000.00 €
77	Produits exceptionnels	3 600.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté N-1	205 964.81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 607 169.86 €

16	Remboursement d'emprunts	13 300.00 €
204	Subventions d'équipement versées	25 100.00 €
21	Immobilisations corporelles	533 205.00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	35 564.86 €

RECETTES : 607 169.86 €

10	Dotations, fonds divers et réserves	9 520.00 €
1068	Excédents de fonctionnement	284 871.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	297 044.86 €
13	Subventions d'investissements	15 600.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	134.00 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019.

**VIII- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :
ASSAINISSEMENT**
SECTION D'EXPLOITATION :

DÉPENSES : 78 135.79 €

011	Charges à caractère général	35 548.59 €
66	Charges financières	3 950.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	18 375.98 €
023	Virement à la section d'investissement	20 261.22 €

RECETTES : 78 135.79 €

70	Produits des services	41 500.00 €
77	Produits exceptionnels	25 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	9 203.20 €
002	Résultat reporté	2 432.59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES : 69 626.21 €

16	Remboursement d'emprunts	27 434.00 €
21	Immobilisations corporelles	5 000.00 €
040	Opération d'ordre entre sections	9 203.20 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	27 989.01 €

RECETTES : 69 626.21 €

10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000.00 €
106	Dotations, fonds divers et réserves	27 989.01 €
021	Virement de la section de fonctionnement	18 375.98€
040	Opérations d'ordre entre sections	20 261.22 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget Assainissement 2019.

IX- VOTE POUR OU CONTRE LA PRISE DE COMPÉTENCE « EAU » ET « ASSAINISSEMENT » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST

Après avoir ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DEMANDE à l'unanimité que le transfert des missions relatives à la compétence « eau » et « assainissement » soit reporté au 1er janvier 2026.

QUESTIONS DIVERSES :

◆ LAGUNE : Projet solaire :

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle a reçu une proposition de l'entreprise ENERTRAG (Eoliennes) concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur le terrain de la lagune.

Cette installation prévoit :

Superficie : environ 2 ha

Puissance : 1,5 MWc

Production : 1500 MWh/an -> consommation résidentielle de 675 habitants (2 220 kwh/an/habitant moyenne RTE 2018) soit les 2/3 de vos concitoyens.

Location pour le propriétaire des terres (commune d'Oresmaux propriétaire des parcelles ZB53, ZB60 et ZB73) : 1 000 €/MWc/an

Taxes au bénéfice de la collectivité :

- Département de la Somme : 3 800€/an
- CCSSO : 3 000€/an
- Commune d'Oresmaux : 2 900€/an

Après discussions, le conseil municipal décide à la majorité (1 contre 10 pour) de demander l'étude de ce projet.

◆ Réderie :

Madame le Maire demande aux conseillers : « qui sera présent à l'ouverture de la réderie le 1^{er} Mai à 7h ? »

Eric BOUCHER, Martine GARNIER, David FRABOULET et Hervé BERTRAND seront présents pour aider Christine MATHON à la mise en place de la manifestation.

◆ Feu d'artifice :

Madame le Maire fait part aux membres du conseil des 2 propositions reçues pour le feu d'artifice du 13 Juillet.

Après discussion, les conseillers décident de continuer sur la même gamme, avec le même fournisseur.

La séance est levée à vingt-deux heures et dix minutes.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.